

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 465

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191226

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Projet éducatif de territoire – Charte de qualité du Plan Mercredi - Annexes complémentaires -
Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Bien grandir dans ma ville*

Délibération n° : 465

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191226

Direction en charge : Education et Petite Enfance

Objet : Projet éducatif de territoire – Charte de qualité du Plan Mercredi - Annexes complémentaires -
Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Étienne, par délibération de son conseil municipal le 26 novembre 2018, a approuvé la mise en œuvre du Plan mercredi par convention avec l'État et la Caisse d'Allocations familiales (CAF), et en partenariat avec des associations mettant en œuvre un accueil collectif de mineurs le mercredi.

Le Projet Éducatif Local, voté le 7 décembre 2015, constitue le cadre de référence de l'action éducative de la Ville avec ses partenaires.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le Plan mercredi a un caractère évolutif, permettant d'intégrer de nouveaux accueils collectifs de mineurs à ce dispositif.

La Ville a alors proposé à de nouveaux opérateurs du territoire d'y prendre part et de respecter ainsi la Charte qualité Plan mercredi.

□ **Contenu :**

En vue d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs de qualité le mercredi, la Ville s'associe à un nouvel opérateur, le centre social Valbenoite - Centre deux, mettant en œuvre un accueil collectif de mineurs, s'engageant à respecter la charte Plan mercredi.

Aussi, il est nécessaire d'ajouter des annexes à la convention validée au Conseil municipal du 26 novembre 2018.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint Etienne

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les deux annexes complémentaires à la convention Plan mercredi - Projet Educatif du Territoire et Charte qualité, jointes à la présente délibération,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les éventuels actes de gestion y afférents.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Samy KEFI-JEROME